Règlement du jeu de grattage
distribué par La Pacifique des Jeux dénommé « COUP DOUBLE »

Article 1
Cadre Juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Pacifique des Jeux publié au Journal officiel de la Polynésie, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « COUP DOUBLE » visés dans les avis correspondants.

Article 2
Emissions de tickets et prix

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 250 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 500 F.CFP.

Article 3
Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots		Montant du lot	Total
2	lots de	5 000 000 F.CFP	10 000 000 F.CFP
1	lot de	1 000 000 F.CFP	1 000 000 F.CFP
1	lot de	100 000 F.CFP	100 000 F.CFP
1	lot de	50 000 F.CFP	50 000 F.CFP
500	lots de	10 000 F.CFP	5 000 000 F.CFP
4 000	lots de	5 000 F.CFP	20 000 000 F.CFP
4 500	lots de	2 000 F.CFP	9 000 000 F.CFP
4 500	lots de	1 500 F.CFP	6 750 000 F.CFP
25 000	lots de	1 000 F.CFP	25 000 000 F.CFP
25 000	lots de	500 F.CFP	12 500 000 F.CFP
63 505		Lots formants un total de	89 400 000 F.CFP

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains.

Article 4
Description du jeu

4.1. Le ticket de jeu est représenté par deux zones de jeu : un carré central de neuf cases et une roue de seize cases. La seconde zone de jeu à gratter est commune aux deux étapes de jeu du ticket.

4.2 L'élément inscrit sous la couche grattable d'une case du carré central est un symbole avec sa transcription en lettres. Il y a neuf symboles à découvrir au total.

L’élément inscrit sous la couche grattable d’une case « GAIN » de la roue est une somme en F.CFP inscrite en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 2 500 000 F.CFP, 1 000 000 F.CFP, 500 000 F.CFP 100 000 F.CFP, 10 000 F.CFP, 5 000 F.CFP, 2 000 F.CFP, 1 500 F.CFP, 1 000 F.CFP, 500 F.CFP, à l’exclusion de tout autre montant.

L’élément inscrit sous la couche grattable d’une case « GAIN » peut également être un symbole représentant un diamant ou un symbole représentant un billet, tels que représentés sur les règles du jeu du ticket.

4.3. Le joueur gratte les deux zones de jeu dans l’ordre qu’il souhaite.

4.4. Première étape de jeu intitulée « Jeu 1 »

4.4.1. Si le joueur découvre, sous la couche grattable du carré central de neuf cases, une suite continue de trois symboles identiques alignés horizontalement, verticalement ou en diagonale, il remporte le montant des cases « GAIN » associées aux deux extrémités de la ligne créée.

4.4.2. Si le joueur découvre plusieurs suites continues de trois symboles identiques alignés horizontalement, verticalement ou en diagonale, il remporte le montant des cases « GAIN » associées aux deux extrémités de chaque ligne créée.

4.5. Seconde étape du jeu intitulée « Jeu 2 »

4.5.1. Si le joueur découvre, sous la couche grattable d’une case « GAIN », un symbole représentant un billet, il remporte le montant de 500 F.CFP. Si le joueur découvre un symbole représentant un diamant, il remporte le montant de 5 000 F.CFP.

4.5.2. Si le joueur découvre plusieurs symboles représentant un diamant ou un billet, il remporte la somme des montants associés à ces symboles.

4.6. A l’issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s’additionnent pour former un lot unique indivisible correspondant à l’un des lots mentionnés dans le tableau de lots, à l’exclusion de toute autre somme.

4.7. Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Papeete, le 11 janvier 2022.

Par délégation de La Présidente-Directrice Générale de La Française des Jeux	Le Directeur Général de La Pacifique des Jeux
Charles LANTIERI	Thierry GABARRET